

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 08/07/2022
ID : 031-213105802-20220707-2022_25-DE



Folio n° 17
N° 2022.17

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	13
En Exercice :	13
Présents :	10
Votants :	13

L'an Deux Mil Vingt Deux

Le sept juillet à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune
de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur
Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 24/06/2022

**Objet : Création d'un emploi
permanent**

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS, CARLES,
CHEFTEL, GROS

Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT, GALEA,
GARCIA, MAURETTE,

ABSENTS EXCUSES : Mme PAJAUD, M. CONCATO,
M. RADJA

PROCURATIONS : Mme PAJAUD a donné
procuration à M. DUFOUR, M. CONCATO a donné
procuration à Mme CARLES, M. RADJA a donné
procuration à M. PELFORT

Madame Dominique ALAMINOS a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la radiation des cadres d'un agent technique au 1^{er} octobre 2022 pour mise à la retraite, il convient de recruter un agent pour pallier à ce départ au sein des services techniques.

Une procédure de recrutement a été lancée. Suite à l'étude des candidatures, un candidat a été retenu. Il est déjà en poste dans une autre collectivité et doit être recruté au grade qu'il occupe actuellement, à savoir Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de la création d'un emploi permanent, à temps complet, à compter du 1^{er} Août 2022, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Article 2 : de la modification des tableaux des effectifs.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et engager toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette création d'emploi.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 08/07/2022
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

A Villate, le 07/07/2022
Le Maire, J.C GARAUD



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>